



FORMATIONS COMMUNES

Représentants du personnel/Employeurs

2022

EDITO

SE RELEVER ENSEMBLE

C'est la rentrée pour tout le monde avec devant nous ... une nouvelle année pour encourager le dialogue social.

Rien n'a en effet été trouvé de mieux pour faire progresser la performance de l'entreprise et améliorer la situation des salariés, rien de mieux pour conjuguer progrès économique et progrès social.

La mission de l'IRS NC est d'encourager le développement de la culture du dialogue social en Nouvelle-Calédonie grâce au soutien du gouvernement et des partenaires sociaux.

Le dialogue social, au-delà d'une obligation résultant de la législation du travail, apparaît également comme une composante essentielle de la gestion de la crise sanitaire que nous traversons et participe à rassurer l'ensemble des collaborateurs.

S'il s'est construit dans la confiance, préalablement aux turbulences, les adaptations et transformations s'en trouveront facilitées.

La pandémie a joué un rôle d'accélérateur sur différentes dimensions comme la digitalisation ou encore l'effacement des frontières autour du travail.

Ces réalités ont été prises en compte dans le programme que l'IRS NC vous propose pour l'année 2022.

La mixité des formations, à savoir la présence conjointe de dirigeants et de représentants du personnel lors de formations communes est depuis 2009, l'ADN de l'IRS NC. C'est la raison pour laquelle notre institut est désormais référencé par l'I.N.T.E.F.P.

La présence de dirigeants lors de ces formations est un signal fort que nous souhaitons rappeler et encourager.

En cette nouvelle année, dans un nouveau souffle et ... dans le respect des gestes barrières, l'IRS NC sera ravi de vous accueillir.

Laure CHARLIER

Responsable de l'IRS NC

L'IRS NC est référencé et recommandé par l'Institut de formation du ministère du Travail pour accompagner l'amélioration du dialogue social.

SOMMAIRE

L'IRS NC

- 6 Principes de fonctionnement
- 8 Bulletin d'inscription
- 10 Où nous trouver ?
- 11 Formations à la carte

FICHES PEDAGOGIQUES

- 12 N.A.O. : foire aux questions
- 13 Négocier un accord d'intéressement
- 14 Sensibiliser à la communication bienveillante au travail
- 15 Analyser et réguler les tensions et les conflits en entreprise
- 16 Les délégués du personnel et la direction au quotidien
- 17 Le délégué syndical : une personne clé du dialogue social et de la négociation collective
- 18 Comité d'entreprise : du droit à la pratique
- 19 Etre acteur du CHSCT
- 20 Digitalisation et dialogue social **nouveau**
- 21 Les bases du droit du travail indispensables à l'exercice des relations sociales

LES ÉVÈNEMENTS

- 4 Les petits-déjeuners débat



LES PETITS-DEJEUNERS DEBAT

“ AUTOUR DU TELETRAVAIL ”

MARDI 21 JUIN 2022

Ce petit-déjeuner sera animé par Séverine Abdelkader (SAKTI NC) et fera le point sur cette modalité d'organisation du travail: les textes calédoniens (pour compléter la loi un A.I.T. vient par exemple d'être signé), les bonnes pratiques ou encore les points de prudence.

“ LA GÉNÉRALISATION DE L'ENTRETIEN ANNUEL ET SON LIEN AVEC LA FICHE DE POSTE ”

JEUDI 25 AOUT 2022

Les récents avenants des conventions et accords collectifs de branche prévoient désormais l'organisation d'entretiens annuels obligatoires avec les collaborateurs. Focus sur cette avancée et sa nécessaire cohérence avec un autre outil RH: la fiche de poste.





“ ACTUALITÉ LÉGISLATIVE CALEDONIENNE DU TRAVAIL ”

MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

Tour d'horizon des lois du pays et délibérations adoptées par le Congrès dans le domaine du droit du travail et notamment de la loi du pays favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les hommes et les femmes attendue en 2022 (sous réserve de son adoption).

“ IDENTIFIER LE HARCELEMENT MORAL POUR AGIR ”

JEUDI 13 OCTOBRE 2022

Ce petit-déjeuner animé par Eve Renault (M&C) reviendra sur les caractéristiques, les formes et les moyens pour prévenir ou lutter contre cette pratique. Il sera également question de la distinguer d'autres risques psycho sociaux.

L'accès à ces petits-déjeuners qui se déroulent de **7h30 à 9h45** est limité en nombre de places. Renseignements et pré inscriptions au 24 23 79 ou inscriptionsetcontact@irs.nc



PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE L'IRS NC

PUBLIC CONCERNE

Partenaire des acteurs du dialogue social, l'IRS NC propose des formations qui s'adressent à un public composé de représentants du personnel et de dirigeants d'entreprise, vecteurs incontournables du dialogue social.

Le principe de fonctionnement de l'IRS NC est original.

Les formations y sont dispensées de façon conjointe : représentants du personnel et dirigeants d'entreprise sont réunis ensemble pour y faire l'apprentissage de méthodes et d'outils afin de permettre l'évolution, l'amélioration des relations sociales et le développement de la culture du dialogue social.

L'idéal : venir en mixité au sein de sa propre entreprise, le dirigeant accompagné de ses représentants du personnel... Le partage de références communes est en effet un élément fondamental du dialogue social.

L'IRS NC est référencé par l'Institut National du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (I.N.T.E.F.P.) au titre des formations communes dans le respect de principes pédagogiques résolument centrés sur la relation et le dialogue social.

INSCRIPTION

Comment procéder ?

Il suffit de remplir le bulletin d'inscription situé en page 8 (il peut s'agir d'une inscription collective ou individuelle) ou de le télécharger sur le site www.irs.nc.

Il est recommandé de déterminer le mode de prise en charge du temps passé à l'IRS NC (temps de travail effectif, heures de délégation...) avant la formation si besoin en concertation avec l'entreprise.

Une fois le bulletin rempli, vous pouvez :

- l'envoyer par mail à l'adresse **inscriptionsetcontact@irs.nc** ou par fax au 27 79 96
- le déposer ou l'envoyer par courrier à l'IRS NC, 30 rue Georges Clémenceau, Galerie 1er étage, Espace Bernard Schall, BP 3562, 98846 NOUMEA Cedex.

Un courriel de confirmation d'inscription vous sera envoyé peu après la réception de votre bulletin.

Enfin, dans les 10 jours qui précèdent la date de la formation, une convocation vous sera expédiée.

Une attention particulière est demandée aux entreprises ainsi qu'aux stagiaires en matière d'assiduité : **une inscription confirmée implique l'engagement de participer aux stages de l'IRS NC.**

Aucune annulation de moins de 72 heures (sauf arrêt maladie déposé) ne sera considérée comme une cause d'annulation. À défaut et en cas d'abus une facturation forfaitaire de 25 000 XPF par stagiaire inscrit sera dûe.

COUT DES FORMATIONS

Le coût de l'organisation des actions prévues au catalogue est pris en charge par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'une politique volontariste en matière de dialogue social.





Ces sessions peuvent en outre être suivies dans le cadre de la formation professionnelle continue et faire l'objet d'une convention de formation s'agissant du coût des salaires des participants.

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La protection de la sphère privée est un droit fondamental, qui garantit en particulier à toute personne le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent.

Nous sommes engagés à nous mettre en conformité avec le nouveau règlement européen appelé RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

COLLECTE ET UTILISATION DES DONNEES PAR L'ACESTE-CNAM

Dans le cadre de la gestion de vos inscriptions, nous sommes amenés à collecter vos données personnelles (ex : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone...).

Elles font l'objet d'un traitement dont le responsable est le représentant légal de l'association ACESTE-CNAM, le directeur. Une personne référente sur le sujet a été désignée, il s'agit de la responsable de l'IRS NC (dpo@acestecnam.nc).

Ces données personnelles ne seront traitées ou utilisées qu'en cas de nécessité :

- dans le cadre de la coordination de votre parcours (mesure de votre éligibilité ou de l'adéquation du parcours souhaité ; élaboration et suivi des formations ...)
- à des fins de statistiques (mixité des publics ...)
- et si besoin pour répondre à une obligation légale et/ou réglementaire.

Ces données sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités indiquées ci-dessus. Nous vous informons par ailleurs que :

- la politique de gestion de nos actions peut comprendre un certain nombre de tests
- les résultats de ces tests vous seront restitués sur demande.

CONSERVATION DES DONNEES

Les informations personnelles collectées seront conservées au maximum 5 ans à compter de notre dernier contact avec vous. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux salariés de l'ACESTE-CNAM, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires au traitement de votre inscription, sans que votre autorisation soit nécessaire.

Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

DROITS DES PARTICIPANTS

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement.

Pour exercer ces droits, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, contacter la personne référente sur le sujet par mail à l'adresse suivante : dpo@acestecnam.nc

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

BULLETIN D'INSCRIPTION



Merci de remplir intégralement un seul bulletin par session de formation et de l'envoyer par mail (inscriptionsetcontact@irs.nc), fax (27 79 96) ou le déposer à l'IRS NC 30 rue G. Clémenceau, NOUMEA.

INTITULÉ DU STAGE :

DATE (S) : 2022

TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE LA PRÉSENCE ET L'ASSIDUITÉ DES STAGIAIRES PENDANT LA FORMATION. EN CAS D'ABSENCE SUITE À UNE CONFIRMATION, UNE FACTURATION FORFAITAIRE DE 25 000 XFP PAR STAGIAIRE SERA APPLIQUÉE (CF. PAGE 6).

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

E-MAIL DU CONTACT ENTREPRISE : TÉL :

EFFECTIF SALARIAL DE L'ENTREPRISE :

1 à 9 salariés 10 à 49 50 à 199 200 à 499 500 à 1000 et +

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC) SOUHAITÉE :

OUI NON

PARTICIPANT(S) :

NOM : PRÉNOM :

E-MAIL : TÉL :

PARTICIPATION AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL :

MANDAT* : DP DS CE CHSCT AUTRE



OU PARTICIPATION AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DE L'EMPLOYEUR :

FONCTIONS** : DG GÉRANT DRH DAF ASSISTANT RH MANAGER AUTRE

* **finalité** : savoir si les demandeurs font partie du public bénéficiaires des formations proposées par l'IRS NC.
** **finalité** : mesurer la mixité patronale et salariale des formations, l'IRS NC ayant vocation à proposer des formations communes réunissant employeurs et représentants de salariés afin de favoriser le développement d'une culture du dialogue social.

PARTICIPANT(S) :

NOM :

PRÉNOM :

E-MAIL :

TÉL :

PARTICIPATION AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL :

MANDAT* : DP DS CE CHSCT AUTRE



OU PARTICIPATION AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DE L'EMPLOYEUR :

FONCTIONS** : DG GÉRANT DRH DAF ASSISTANT RH MANAGER AUTRE

PARTICIPANT(S) :

NOM :

PRÉNOM :

E-MAIL :

TÉL :

PARTICIPATION AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL :

MANDAT* : DP DS CE CHSCT AUTRE



OU PARTICIPATION AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DE L'EMPLOYEUR :

FONCTIONS** : DG GÉRANT DRH DAF ASSISTANT RH MANAGER AUTRE

PARTICIPANT(S) :

NOM :

PRÉNOM :

E-MAIL :

TÉL :

PARTICIPATION AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL :

MANDAT* : DP DS CE CHSCT AUTRE



OU PARTICIPATION AU TITRE DE LA REPRÉSENTATION DE L'EMPLOYEUR :

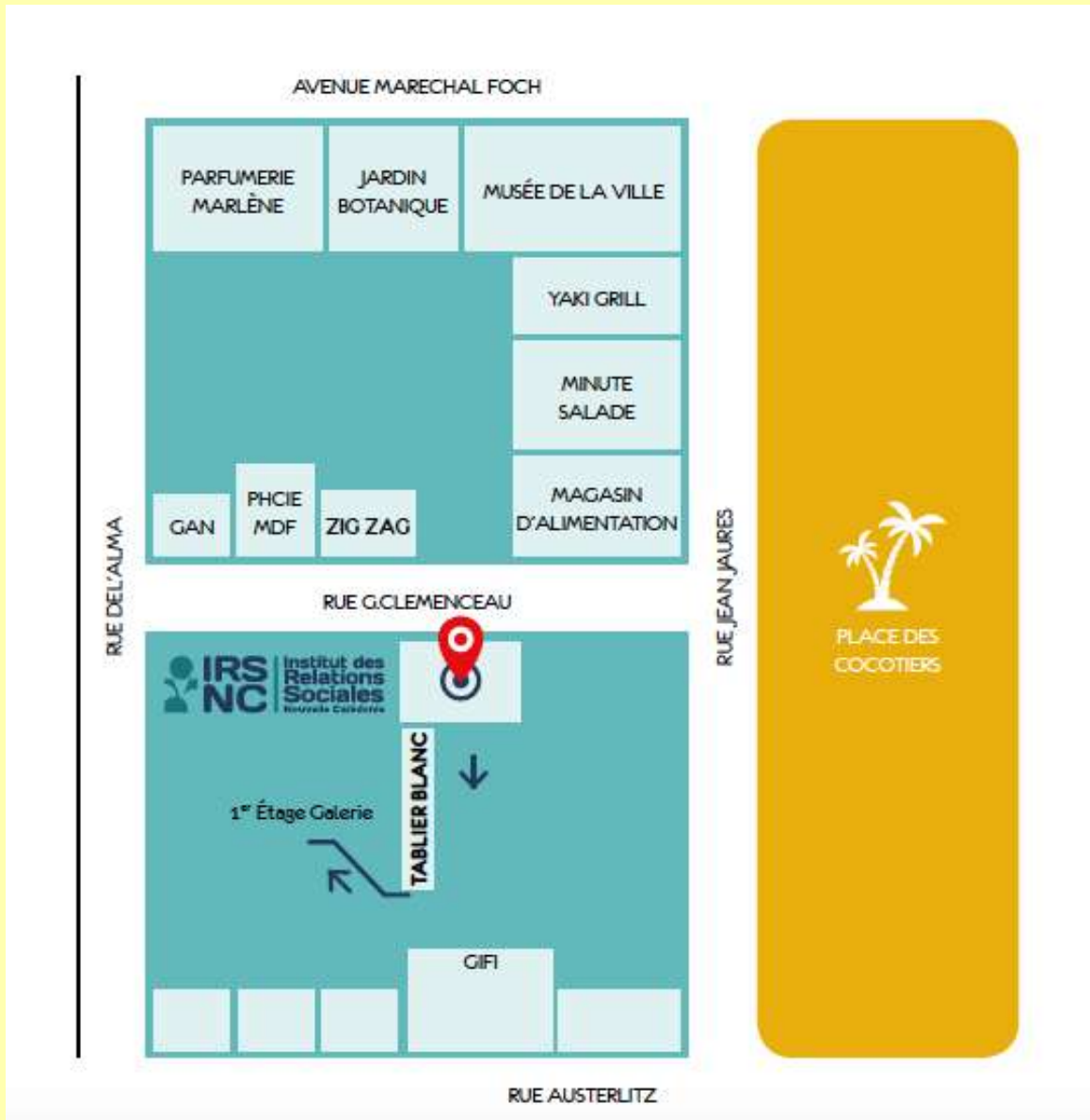
FONCTIONS** : DG GÉRANT DRH DAF ASSISTANT RH MANAGER AUTRE

* **finalité** : savoir si les demandeurs font partie du public bénéficiaires des formations proposées par l'IRS NC.

** **finalité** : mesurer la mixité patronale et salariale des formations, l'IRS NC ayant vocation à proposer des formations communes réunissant employeurs et représentants de salariés afin de favoriser le développement d'une culture du dialogue social.

OU NOUS TROUVER ?

30 rue Georges Clémenceau
Galerie Espace de Paris
1er étage Espace Bernard SCHALL
NOUMEA



FORMATIONS A LA CARTE

Fort de son expertise en matière de relations sociales calédoniennes, l'IRS NC dispose d'une offre de formations sur mesure dans le but de fournir connaissances et outils afin de faire progresser le dialogue social.

Vous accompagner dans le cadre de besoins spécifiques pédagogiques fait partie de notre mission.

N'hésitez pas à nous adresser vos **demandes de devis** (date, nombre de stagiaires) en nous contactant au 24 23 79 ou à l'adresse **inscriptionsetcontact@irs.nc**

Chaque demande, après étude des besoins fera l'objet d'un cahier des charges adapté et sera animé par un formateur expert et agréé.

Exemples de formations proposées :

LA NEGOCIATION COLLECTIVE EN NOUVELLE-CALEDONIE : LES REGLES A CONNAITRE POUR NÉGOCIER ET SIGNER UN ACCORD D'ENTREPRISE

REVISER OU DENONCER UN ACCORD D'ENTREPRISE: POURQUOI ET COMMENT?

NEGOCIER UN ACCORD DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS

NEGOCIER AU NIVEAU DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

NEGOCIER EN MATIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

NEGOCIER LE TELETRAVAIL

ORGANISER LE DIALOGUE SOCIAL ENTRE LES MANAGERS DE PROXIMITÉ ET LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL COMMUNIQUER DANS UN CONTEXTE MULTICULTUREL

AMÉLIORER LES RELATIONS HUMAINES AU SEIN DE L'ENTREPRISE PAR LA MÉDIATION

PRÉVENIR LA SOUFFRANCE ET CONTRER LA VIOLENCE AU TRAVAIL

LE PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU COMITÉ D'ENTREPRISE

METTRE EN PLACE OU MODIFIER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CE POUR UN FONCTIONNEMENT EFFICACE

COMITÉ D'ENTREPRISE : SOYEZ EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

LES MISSIONS DU TRÉSORIER DU COMITÉ D'ENTREPRISE ET SES OUTILS PRATIQUES

CONCEVOIR LE BUDGET PRÉVISIONNEL DU COMITÉ D'ENTREPRISE

CRÉER LE GUIDE DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DE VOTRE CE POUR AMÉLIORER LA COMMUNICATION AVEC LES SALARIÉS

FORMATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

LES ACTEURS ET LES RESSOURCES DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN NOUVELLE-CALÉDONIE

COMPRENDRE LE BULLETIN DE PAYE LIGNE PAR LIGNE !

CONNAITRE LES DIFFÉRENTES SOURCES DU DROIT DU TRVAIL CALÉDONIEN : SAVOIR UTILISER LE CODE DU TRAVAIL, L'A.I.T., LA CONVENTION COLLECTIVE ET LES AUTRES ACCORDS APPLICABLES

CONNAITRE ET MAITRISER SA CONVENTION COLLECTIVE

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL LOCAL

LE CONTRAT DE TRAVAIL

LE RECRUTEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins : 24 23 79 ou **inscriptionsetcontact@irs.nc**

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (N.A.O.): FOIRE AUX QUESTIONS

Moment attendu de dialogue social, la négociation annuelle obligatoire correspond à un temps de négociation périodique entre l'employeur et le personnel incarné par les organisations syndicales représentatives. Cette matinée se propose de répondre aux questions pratiques les plus courantes grâce à un moment d'échange et de retours d'expériences.

DUREE 8 HEURES

DATES

★ JEUDI 16 JUIN 2022

★ JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022

PUBLIC

FORMATRICE

EXPERTISE

Délégués syndicaux

Délégués du personnel
désignés délégués syndicaux
dans les entreprises de moins
de 50 salariés

Salariés mandatés par une
organisation syndicale
représentative pour faire
partie de la délégation de la
NAO

Membres de direction

NATHALIE SAKIMAN



**DIRECTRICE ADJOINTE DU
POLE ENTREPRISE ET
EMPLOI DE LA DTENC**

NEGOCIATION COLLECTIVE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier le cadre réglementaire pour préparer la N.A.O.
- Reconnaître les thèmes de la N.A.O.
- Répondre aux principales interrogations pratiques.

CONTENU

- L'organisation et les acteurs de la NAO.
- La préparation de la NAO.
- Les étapes de la NAO.
- Les thèmes de la NAO.
- L'issue de la NAO.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif.
- Questions/réponses.
- Accès à un tableau numérique contenant diverses ressources et outils.

NEGOCIER UN ACCORD D'INTÉRESSEMENT

L'intéressement est un outil de rémunération gagnant/gagnant qui obéit à un régime juridique révisé depuis 2014.

DUREE 8 HEURES

DATE

★ JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le cadre juridique de l'intéressement.
- Apprendre à préparer la négociation d'un accord d'intéressement.
- Développer une capacité d'analyse de la situation de l'entreprise pour pouvoir mener des négociations efficaces.
- Connaître le contenu d'un accord d'intéressement.
- Identifier les risques de non-conformité aux dispositions légales.

CONTENU

- La notion d'intéressement.
- La composition de la délégation de négociateurs.
- La préparation de la négociation : informations utiles, calendrier et accord de méthode.
- Les caractères fondamentaux de l'intéressement : collectif et aléatoire.
- Les bénéficiaires.
- Les indicateurs possibles.
- Les mentions obligatoires de l'accord.
- Le suivi de l'application de l'accord d'intéressement en vigueur.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif.
- Exercices.

SENSIBILISER A LA COMMUNICATION BIENVEILLANTE AU TRAVAIL

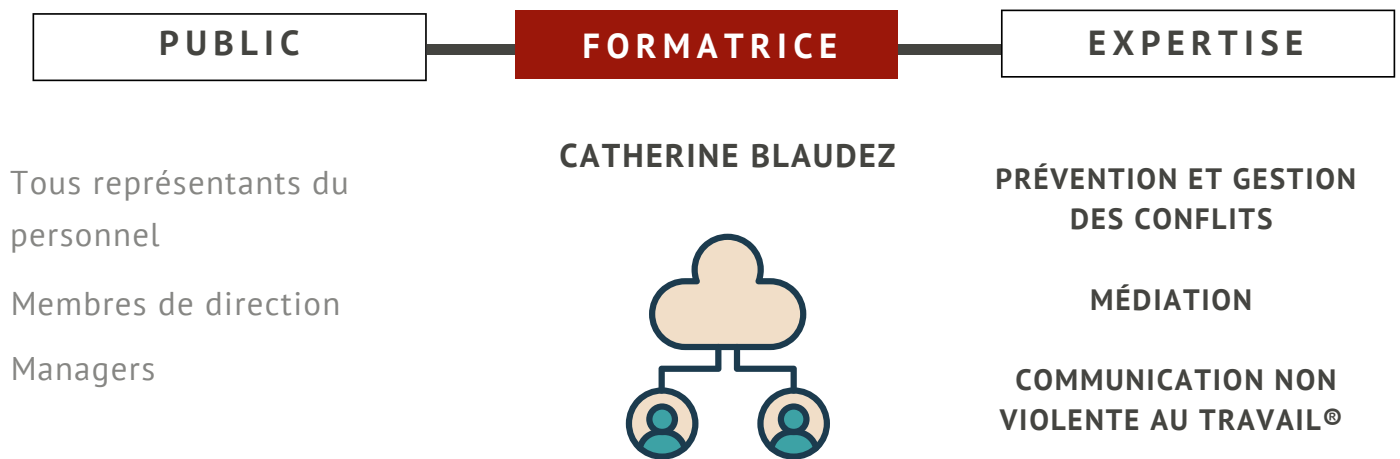
Notre manière de communiquer génère parfois, à notre insu, des attitudes défensives chez nos interlocuteurs. Il est pourtant possible de s'affirmer dans un esprit de coopération. Ce mode de relation bienveillante nous permet alors d'expérimenter des relations de travail plus efficaces et plus satisfaisantes.

DUREE 8 HEURES

DATES

★ LUNDI 20 JUIN 2022

★ LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier le lien entre nos ressentis et nos besoins.
- Identifier les attitudes et réflexes qui entravent la communication au travail et ceux qui la favorisent.
- Découvrir un processus de communication efficace en 4 étapes.

CONTENU

- La conscience de nos besoins dans le cadre professionnel.
- Les pièges à éviter pour une communication constructive.
- Communiquer sur les vrais enjeux des relations de travail.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif
- Exercices
- Jeux de rôle

ANALYSER ET RÉGULER LES TENSIONS ET LES CONFLITS EN ENTREPRISE

Comment surviennent les tensions et les conflits dans le monde de l'entreprise?

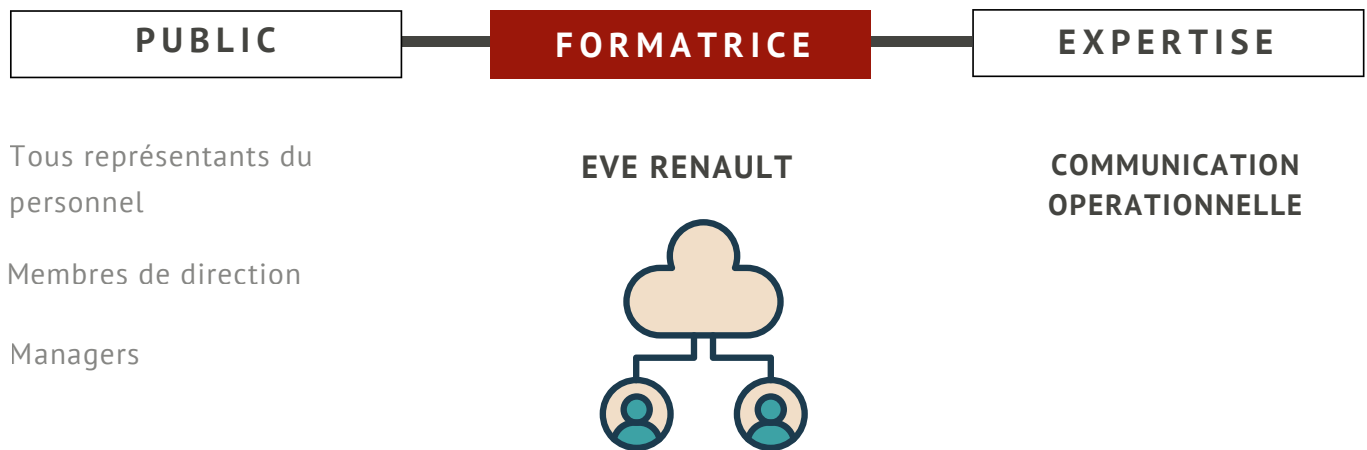
Quelles postures prenons-nous consciemment ou non face au désaccord?

Ce stage propose de comprendre les facteurs de tensions dans le cadre du travail pour être en mesure d'y apporter des réponses appropriées.

DUREE 8 HEURES

DATE

★ **MARDI 18 OCTOBRE 2022**



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Distinguer les types de conflits susceptibles d'intervenir dans les milieux de travail.
- Comprendre la dynamique et l'évolution des conflits.
- Différencier les différentes attitudes face aux conflits.
- Repérer les causes de tensions liées au travail selon l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).
- Connaître pour adopter l'assertivité professionnelle.
- Comprendre les trois types de prévention de conflits.

CONTENU

- La notion de conflit.
- Les types de conflits : interpersonnels, relationnels et conflits de travail.
- Les jeux de pouvoir ou jeux psychologiques.
- Les "facteurs contraintes ressources" en entreprise.
- Les besoins fondamentaux au travail

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif
- Exercices individuels et de groupe
- Test de mesure

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET LA DIRECTION AU QUOTIDIEN

Les délégués du personnel sont les représentants du personnel les plus répandus en Nouvelle-Calédonie.

Elus de proximité, ils ont un rôle essentiel et précieux au sein des entreprises, rôle qui ne doit pas être confondu avec d'autres mandats.

Quand, comment, pourquoi mener à bien cette mission de portage des demandes de salariés ?

DUREE 8 HEURES

DATES

★ **MARDI 12 AVRIL 2022**

★ **MARDI 14 JUIN 2022**

★ **MARDI 23 AOÛT 2022**

★ **MARDI 18 OCTOBRE 2022**

★ **MARDI 22 NOVEMBRE 2022**

PUBLIC

Tous représentants du personnel

Membres de direction

FORMATRICE

LAURE CHARLIER



EXPERTISE

DROIT DU TRAVAIL

DIALOGUE SOCIAL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le rôle spécifique des délégués du personnel dans l'entreprise.
- Améliorer l'efficacité des discussions entre les délégués du personnel et la direction de l'entreprises pour optimiser la qualité des relations sociales

CONTENU

- La mise en place et le statut des délégués du personnel.
- Les attributions des délégués du personnel : attributions légales, rôle en matière d'hygiène et de sécurité, de résolutions de litiges etc.
- La préparation des sujets à porter à la connaissance de l'employeur.
- Les réunions des délégués du personnel.
- Les moyens des délégués du personnel.
- La distinction avec les autres institutions représentatives du personnel : Qui fait quoi ?

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif.
- Jeu de rôle.
- Accès à un tableau numérique comprenant différentes ressources et outils.

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL : UNE PERSONNE CLÉ DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Émanation de son syndicat dans l'entreprise, porteur des revendications auprès de l'employeur, le délégué syndical est également investi du rôle de négociateur et de conclure des accords collectifs du travail.

DUREE 8 HEURES

DATES

★ MARDI 21 JUIN 2022

★ MARDI 4 OCTOBRE 2022

PUBLIC

Délégués syndicaux

Délégués du personnel
nommés délégués syndicaux
dans les entreprises de moins
de 50 salariés

FORMATRICE

CHRISTELLE DENAT



EXPERTISE

**CHEFFE DU SERVICE DES
RELATIONS DU TRAVAIL,
DTENC**

MEDIATION

DIALOGUE SOCIAL

Membres de direction

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre le rôle, les attributions et les moyens du délégué syndical.
- Faire du délégué syndical un moteur du dialogue social dans l'entreprise.

CONTENU

- Les conditions de désignation du délégué syndical.
- Le rôle du délégué syndical dans la prévention des conflits.
- Le rôle stratégique du délégué syndical dans l'entreprise.
- Le cahier des revendications.
- Les conditions de validité des accords d'entreprise.
- Le moteur du progrès social : construire ensemble.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif.
- Exercices individuels et de groupe.
- Echange et débat.

COMITÉ D'ENTREPRISE: DU DROIT À LA PRATIQUE

Véritable personne morale, le comité d'entreprise est une institution au cœur des relations professionnelles.

Ses attributions informatives, consultatives et gestionnaires de budgets en font une institution représentative du personnel complexe.

Accroître son utilité et favoriser le dialogue social qui s'y déroule font partie des ambitions de ces deux journées.

DUREE 16 HEURES

DATES

★ JEU/VEN 21 ET 22 AVRIL 2022

★ JEU/VEN 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2022

★ JEU/VEN 8 ET 9 SEPTEMBRE 2022

★ JEU/VEN 17 ET 18 NOVEMBRE 2022

PUBLIC

Membres élus du comité d'entreprise, représentants syndicaux aux CE

Membres de direction

FORMATRICE

LAURE CHARLIER



EXPERTISE

DROIT DU TRAVAIL

DIALOGUE SOCIAL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir une connaissance concrète et précise du rôle et des attributions du comité d'entreprise.
- Maîtriser les règles de fonctionnement du comité d'entreprise.
- Actionner utilement les moyens du comité d'entreprise.
- Faire du comité d'entreprise un outil de dialogue social dans l'entreprise.
- Faire du comité d'entreprise une institution au service de tous les salariés.

CONTENU

- La mise en place du comité d'entreprise.
- Les attributions économiques et professionnelles du comité d'entreprise.
- L'information et la consultation au sein du comité d'entreprise.
- Le positionnement du comité d'entreprise parmi les autres institutions représentatives du personnel.
- Le fonctionnement du comité d'entreprise.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaire d'approche.
- Exercices.
- Mise à disposition d'un tableau numérique contenant différentes ressources et outils.

ETRE ACTEUR DU CHSCT

Organiser et animer collectivement la santé sécurité au sein du CHSCT, réaliser des inspections sur le terrain, analyser les risques, gérer des situations particulières et réaliser des enquêtes accident sont autant d'enjeux pour les élus du CHSCT.

Le membre du CHSCT n'est pourtant pas un « expert » de la prévention, ce n'est pas son métier.

Cette formation va lui permettre de se situer dans ses missions, de choisir les sujets à valeur ajoutée, de solliciter les acteurs et ressources qui pourront l'aider, d'appliquer des méthodologies qui lui permettront de faire du CHSCT un outil du dialogue social et de la prévention dans l'entreprise.

DUREE 16 HEURES

DATES

★ JEU/VEN 5 ET 6 MAI 2022

★ JEU/VEN 15 ET 16 MAI 2022

PUBLIC

Membres de CHSCT
Présidents de CHSCT
Acteurs de la prévention
(QHSE, référent)

FORMATRICE

CECILE DUBUS



EXPERTISE

**CONSEIL EN MANAGEMENT
DE SYSTEME QHSE**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Situer le rôle du CHSCT dans la démarche de prévention, ses limites, les interactions avec les autres instances et les autres acteurs de l'entreprise.
- Identifier les consultations obligatoires, les moyens et attributions du CHSCT.
- Préparer les réunions du CHSCT, choisir les sujets à aborder en réunion et organiser le suivi.
- Distinguer les principaux acteurs et ressources en santé sécurité au travail qui sont un soutien au CHSCT.
- Organiser et mener les inspections sur le terrain.
- Evaluer les risques d'une situation de travail.
- Enquêter après un accident.
- Evaluer ses pratiques et améliorer le fonctionnement de son CHSCT.

CONTENU

- Rôle et missions légales du CHSCT, consultations obligatoires, moyens et composition du CHSCT.
- Préparation des réunions, obligations légales liées à l'ordre du jour, déroulement des réunions et suivi.
- Les acteurs et les ressources en NC et dans l'entreprise, les principes de base en prévention.
- Les méthodologies pour mener les inspections sur le terrain, l'évaluation des risques et l'enquête accident.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Brainstorming, études de cas en sous-groupes, quizz.
- Participation à la réalisation d'une enquête avec arbre des causes.
- Mise à disposition d'un tableau numérique contenant différentes ressources et outils.

DIGITALISATION ET DIALOGUE SOCIAL

Les technologies numériques occupent un poids grandissant dans les relations professionnelles et provoquent des bouleversements dans les relations sociales. Dans ce contexte, un équilibre est à trouver dans l'utilisation des outils digitaux au sein de l'entreprise tout comme un cadre doit être donné pour que cet équilibre soit maintenu.

Les représentants du personnel sont à la fois des interlocuteurs incontournables sur ces questions au nom du personnel qu'ils représentent et ont également vocation à utiliser les outils numériques dans le cadre du dialogue social.

Cette formation vise à sensibiliser et à développer l'expertise des acteurs du dialogue social sur ces divers aspects.

DUREE 8 HEURES

DATES

★ VENDREDI 17 JUIN 2022

★ JEUDI 20 OCTOBRE 2022

PUBLIC

Tous représentants du personnel

Membres de direction

FORMATRICES

LAURE CHARLIER

CECILE DUBUS



EXPERTISE

DROIT DU TRAVAIL

DIALOGUE SOCIAL

**CONSEIL EN MANAGEMENT
DE SYSTEME QHSE**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Expliquer les enjeux de la digitalisation au sein de l'entreprise.
- Identifier le cadre juridique en lien avec l'usage du numérique au sein de l'entreprise mais aussi au sein des instances représentatives du personnel
- Etre en capacité de participer à une réflexion sur la fixation d'un cadre propre à l'entreprise (accord d'entreprise, charte) en identifiant les points à questionner.

CONTENU

- Les conditions d'utilisation et les limites des outils digitaux dans le cadre de l'entreprise (messagerie, intranet, géolocalisation etc).
- Focus sur les outils en lien avec le dialogue social : réunions à distance, publications, respect du RGPD.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif
- Exercices collaboratifs sur support numérique et études de cas
- Mise à disposition d'un tableau numérique comprenant différentes ressources et outils.

LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL INDISPENSABLES A L'EXERCICE DES RELATIONS SOCIALES

Cette formation est destinée à des représentants du personnel et des dirigeants, acteurs du dialogue social ne disposant que de peu de connaissances et de repères en matière de droit du travail calédonien.

Elle couvre le champ du droit privé et les règles applicables au statut de salarié.

DUREE 8 HEURES

DATES

★ **MARDI 26 JUILLET 2022**

★ **MARDI 27 SEPTEMBRE 2022**

PUBLIC

Représentants du personnel

Membres de direction

Managers

FORMATRICE

LAURE CHARLIER



EXPERTISE

DROIT DU TRAVAIL

DIALOGUE SOCIAL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Se doter de repères en matières du droit du travail local.
- Etre en mesure de pouvoir apporter des réponses aux questions les plus souvent posées par les salariés.
- Se positionner en interlocuteur efficace entre les salariés et la direction.

CONTENU

- Les sources du droit du travail.
- Le principe du contrat de travail.
- Les différents type de contrats.
- Les congés payés.
- La fiche de paie.
- Le droit disciplinaire.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif.
- Exercices.



Réunir et former les acteurs du dialogue social



Négocier



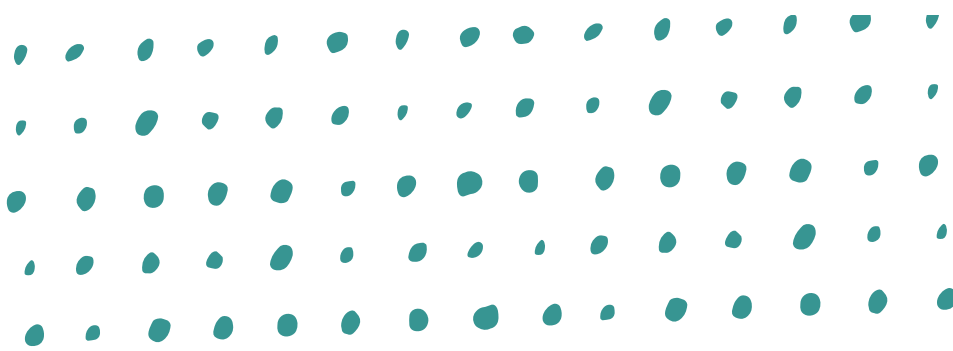
Communiquer



Représenter



Mieux comprendre



30 rue Georges Clémenceau

Galerie 1er étage - Espace Bernard SCHALL- BP 3562 - 98846 NOUMEA Cedex

Tél: 24 23 79

Mail : inscriptionsetcontact@irs.nc

www.irs.nc

Retrouvez-nous sur notre page
et notre chaîne

